



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**eau & rivières  
DE BRETAGNE**  
Dour ha Sterioù Breizh

## **SIMPLIFICATION**

### **Accord de méthode sur la revue du PAR breton**

#### **CONTEXTE**

Des échanges conduits en Bretagne en vue de la révision du programme d'actions régional nitrates (PAR), un constat partagé ressort : fruit d'une longue histoire (le 1<sup>er</sup> programme d'action datant de 1996), cette réglementation déclinée à l'échelle régionale est complexe et de plus en plus difficile à appréhender pour les agriculteurs. Cette complexité peut être source de démobilisation, venant impacter l'efficacité des politiques publiques visant la réduction des concentrations en nitrates dans les cours d'eau.

Bien que le principe de lisibilité ait fait partie des paramètres pris en compte à chaque révision du PAR, remettre ce principe au cœur des réflexions, dans un contexte déconnecté d'échéances non maîtrisables par les parties prenantes, est de nature à permettre l'émergence de nouvelles propositions.

#### **PRINCIPES**

Sur la base de ce constat, le préfet de région, la chambre d'agriculture de Bretagne (CAB) et l'association Eau et rivières de Bretagne (ERB) ont décidé de conduire un exercice commun de revue du PAR breton pour identifier des pistes d'évolution.

Les objectifs recherchés seront de :

- rendre le PAR plus lisible et compréhensible pour les agriculteurs ;
- rendre le PAR plus efficace, en recherchant de nouveaux équilibres dans le choix des mesures, tenant compte de leur caractère exécutable, y compris sur le plan financier, et de leur efficacité attendue.

La réflexion s'inscrira dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme d'actions national nitrates, qui fixe les règles à décliner localement. Elle intégrera :

- les objectifs prévus dans les textes cadre sur la qualité de l'eau, en particulier le SDAGE,
- le principe de non-régression environnementale, qui s'apprécie au niveau de la globalité du programme d'actions,
- l'articulation avec les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) définies dans les bassins versants algues vertes.

## MÉTHODE

L'identification de pistes d'évolution aura lieu au sein d'un groupe de travail auquel la CAB, ERB et le préfet de région Bretagne donneront mandat pour conduire la réflexion. L'organisation associera des experts scientifiques tiers, chargés d'apporter un éclairage sur la pertinence des mesures envisagées, les coûts associés à ces mesures, et sur les progrès à en attendre.

Les propositions du groupe de travail, pouvant inclure plusieurs options, seront émises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, et seront présentées lors d'un comité régional nitrates. À l'issue, le préfet de région Bretagne prendra la décision de lancer ou pas une procédure de révision de l'arrêté relatif au PAR.

Philippe Gustin



**Préfet de la région Bretagne**

André Sergent



**Président de la Chambre  
d'agriculture de Bretagne**

Francis Nativel



**Président d'Eau  
et Rivières de Bretagne**